

Enquête trimestrielle de télécommunications
2 ieme trimestre 2011

Ce relevé porte sur la période allant de: mois 4 2 0 1 1 À mois 6 2 0 1 1

Entreprise répondante		Corriger au besoin	
Raison sociale :		Raison sociale :	
Nom commercial :		Nom commercial (s'il diffère de la raison sociale):	
Personne-ressource :		Personne-ressource responsable de la présente enquête (prière d'écrire en lettres moulée	
Titre du poste :		Titre du poste :	
Rue :		Rue :	
Ville :		Ville :	
Province :	Code postal :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	Site Web :	Courriel :	Site Web :

Information pour les répondants

Objectif de l'enquête

Cette enquête vise à réunir les données financières et d'exploitation nécessaires à la mesure et à l'analyse statistiques de l'industrie des télécommunications. Ces données seront regroupées pour produire des estimations nationales de l'activité économique par industrie. Ces estimations sont utilisées par les administrations publiques, le secteur privé, les organisations de télécommunications internationales et le public en général afin de comprendre ce secteur stratégique et le rôle qu'il joue dans le tissu social et économique du Canada.

Autorité

La présente enquête trimestrielle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute l'information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la Loi sur la statistique ne sont pas touchées par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Ententes de partage de données

Pour réduire le fardeau de réponse et pour garantir des statistiques plus uniformes, Statistique Canada a conclu un accord de partage des données en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique pour partager l'information de tous les répondants avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le paragraphe 12(2) de la Loi sur la statistique prévoit que lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef avis de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information.

Le CRTC est autorisé par la loi à exiger le répondant de fournir l'information en vertu de l'article 37 de la Loi sur les télécommunications . Les renseignements communiqués au CRTC seront traités en vertu des exigences de l'article 39 de la Loi sur les télécommunications .

Coupage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Procédures de retour

Prière de retourner le ou les questionnaire(s) dûment rempli(s) dans les 30 jours de sa (leurs) réception(s). Si vous prévoyez avoir de la difficulté à respecter ce délai, veuillez informer Statistique Canada de la date à laquelle vous vous attendez à produire ce ou ces questionnaire(s). Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique .

Instructions relatives aux déclarations

Prière de répondre à toutes les questions qui se rattachent à vos opérations.

Afin de réduire les risques de rappel, prière d'inscrire «s.o.» dans le cas des points qui ne sont pas pertinents pour votre compagnie.

Des instructions et des définitions détaillées des termes utilisés dans le présent questionnaire figurent à l'intérieur du Guide de déclaration.

Aide

Si vous avez besoin d'aide, prière de communiquer avec :
Jo Anne Lambert
Télécopieur : (613) 951-9920/Téléphone : (613) 951-6673
Courriel : joanne.lambert@statcan.gc.ca

Merci de votre collaboration

Revenus (en milliers de dollars)

1. Revenus des services de télécommunications

TOTAL (000 \$)

a.) Services locaux et d'accès	(inclus service local de base, caractéristiques locales facultatives, contribution, équipement, et autres services locaux et d'accès)	1
b.) Services interurbains	(inclus les recettes d'interconnexion)	2
c.) Services de transmission des données		3
d.) Services de liaisons spécialisées (privées)		4
e.) Services Internet		7

Réseaux et abonnements (à la fin du trimestre en milliers)

2. Nombre de lignes de réseaux fixes dépendantes et indépendantes de l'accès selon le marché (en équivalent de qualité téléphonique)

TOTAL (000s)

a.) Résidentiels	14	
b.) D'affaires	15	
c.) De gros	16	
d.) Pour utilisation interne (OTS)	17	
Total - Lignes de réseaux	18	0.0

3. Nombre d'abonnements aux services mobiles et de téléappel

TOTAL (000s)

a.) Au détail (résidentiels et d'affaires)	22	
b.) De gros	23	
Total des abonnements aux services mobiles et de téléappel	24	0.0

4. Nombre d'abonnements à l'accès Internet

TOTAL (000s)

a.) Par ligne commutée (dial-up)	25	
b.) Haute vitesse par câble (Câblemodem)	26	
c.) Haute vitesse par LNA	27	
d.) Haute vitesse - Autres technologies	28	
Total des abonnements à l'accès Internet	29	0.0

5. Nombre d'abonnements aux services vidéos multi-canaux

TOTAL (000s)

a.) Par ligne téléphonique	30	
b.) Par câble	31	
c.) Par satellite	32	
d.) Autres	33	
Total des abonnements aux services vidéos multi-canaux	34	0.0

Volume (pour le trimestre en milliers)

6. Minutes d'interurbains - Fixe

	Avril	Mai	Juin	TOTAL (000s)
a.) Au détail	35	36	37	380
b.) De gros	39	40	41	420
Total des minutes d'interurbains	430	440	450	460

Note: Veuillez inclure les minutes d'interurbain local, des États-Unis, et International.

7. Nombre de messages textuels

	TOTAL (000s)
a.) Vers des appareils mobiles	47
b.) En provenance d'appareils mobiles	48
Total des messages textuels	490

8. Minutes d'utilisation du sans fil

	TOTAL (000s)
a.) Interurbains	50
b.) Locales (Voix de base)	51
Total des minutes d'utilisation du sans fil	520

Dépenses en immobilisations (pour le trimestre en milliers)

	TOTAL (000 \$)
9. Dépenses d'immobilisations	53

Commentaires

Certification

Veuillez inscrire le nom de la personne responsable de la présente déclaration en lettres moulées :	Signature : J'atteste que les renseignements fournis dans le présent rapport sont, à ma connaissance, exacts et complets.
Titre ou position :	Numéro de téléphone : Date :